

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : maternel et fondamental	<ul style="list-style-type: none"> - Aux pouvoirs organisateurs et aux directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées ; - <u>POUR INFORMATION :</u> - Aux chefs de l'Administration centrale; - Aux membres des Services de l'Inspection; - Aux Syndicats du personnel enseignement - Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du <input checked="" type="checkbox"/> Du 01/09/2014 au 30/06/2015	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
classement interzonal puéricultrices	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale des Personnels de l'Enseignement subventionné Direction générale des Personnels de l'enseignement subventionné Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné Madame Sylviane MOLLE, Présidente	
Personnes de contact		
Service ou Association : AGPE – DGPEs - SG des Statuts, de coordination de l'application des réglementations et du contentieux des Personnels de l'Enseignement subventionné		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Moulmy Jonathan	02/413.38.78	jonathan.moulmy@cfwb.be
Gouigah Sabrina	02/413.25.83	sabrina.gouigah@cfwb.be
El Makhchoune Souad	02/413.27.60	Souad.elmakhchoune@cfwb.be

J'invite les pouvoirs organisateurs et directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2014 par les puériculteurs(trices) au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Il annule et remplace le classement publié en annexe 1 de la circulaire n° 4934 du 22.07.2014.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission centrale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut ACS/APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Pour leur attention à ce qui précède, je remercie déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements.

La Directrice générale,

Lisa Salomonowicz